

Convocation du : 13 avril 2012 L'an deux mille douze, le mercredi 18 avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage : 13 avril 2012 La séance a été publique.

Nombre de membres en exercice : 19 Étaient présents : Mireille ÉLOY, Daniel BRUNET, Fabrice GEFFROY, Monique PETIT, Corine LE ROUX, Frédéric BENOIST, Jonathan GODARD, Evelyne HEULIN, Josette JOYEUX, Isabelle PETIT, Valérie THEVEUX, Stéphane PICARD

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 16 Étaient absents : Marc BALLESTEROS ayant donné pouvoir à Daniel BRUNET, Jean-Marc BARRIE ayant donné pouvoir à Jonathan GODARD, Anne DEMERLE ayant donné pouvoir à Mireille ELOY, Pascal GASTINEAU ayant donné pouvoir à Evelyne HEULIN, Jean-Philippe ADELAIDE, Guillaume DELLERUE, Pierre GAPILOU

Monique PETIT est élue secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h40 du conseil municipal.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2012

Corine LE ROUX, secrétaire lors du conseil municipal du 28 mars précise qu'une erreur de copier-coller s'était glissée dans la synthèse donnée aux élus en début de séance mais que celle-ci a été corrigée dans le compte-rendu à approuver ce jour.

Josette JOYEUX souhaite compléter l'information donnée aux élus lors du dernier conseil municipal sur la participation communale au syndicat de Marchezais, notre prestataire pour l'entretien des fossés communaux. Après vérification, il s'avère que l'augmentation est de 1%.

Décision : Le compte- rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération pour la construction d'un ossuaire au cimetière de Boutigny

Suite à la procédure de reprise de concessions, il est nécessaire de procéder à la construction d'un ossuaire. Josette JOYEUX indique que l'emprise au sol de celui-ci sera de : 400cmX235cmX216cm (largeur, longueur, hauteur) et pourra contenir 196 reliquaires pour un coût de 7 800,00€ HT.

Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la construction d'un ossuaire tel que défini, au cimetière de Boutigny.

3. Délibération pour la fourniture d'un site cinéraire au cimetière de Prouais

La parole est laissée à Josette JOYEUX.

Le site cinéraire présenté au conseil se compose d'un jardin du souvenir avec un réceptacle rempli de galet pour y disperser les cendres, d'un columbarium, modèle ALMERA en granit hibiscus, composé de 9 cases (4+3+2) d'une dimension de 1200 X L90 X h180, d'un lutrin 24 inscriptions et d'un banc pour un coût de 3 999,00€ HT.

Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la fourniture d'un site cinéraire, tel que proposé, pour le cimetière de Prouais.

4. Délibération pour la vente de concessions de caves -urnes dans les cimetières de Boutigny et de Prouais

Josette JOYEUX précise que récemment, la mairie a été sollicitée pour l'achat d'une concession de cave urne. Après réflexion et analyse des possibilités, un espace dans les cimetières de Boutigny et de Prouais pourrait être réservé à ces sépultures.

Le terrain serait vendu au fur et à mesure des demandes, pour une durée de 30 ans à l'identique d'une concession ordinaire.

Le tarif proposé est de 120€ pour une durée de 30 ans avec obligation d'y mettre un monument.

Les dimensions sont de 80X80cm d'emprise au sol et 60X60cm cotes réelles intérieures permettant de contenir 4 urnes.

Une projection d'à peu près 30 caves -urnes sur Boutigny a été évaluée.

Un nouveau règlement des cimetières sera élaboré en commission.

Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement et la vente de concessions de caves-urnes dans les 2 cimetières.

5. Délibération pour achat du terrain jouxtant le cimetière de Boutigny

Madame le Maire propose d'acheter la bande de terrain de 3300 m², en verger à ce jour, jouxtant le cimetière de Boutigny. Ce terrain avait partiellement été réservé sur le POS actuel pour agrandir le cimetière (2600m² sur les 3300). La procédure de reprise des concessions en cours évitera probablement d'envisager un agrandissement et pourra dès à présent être utilisé en parking pour permettre aux véhicules de stationner lors des offices funéraires ou des cérémonies. Ceci empêcherait l'empiètement des voitures sur la route départementale de Condé sur Vesgre.

En accord avec la vendeuse, un courrier a été expédié par la mairie le 10 avril dernier à France Domaines pour évaluer le prix de vente de ce terrain.

Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'achat du terrain jouxtant le cimetière de Boutigny.

6. Délibération pour ester en justice dans le cadre de la remise en accessibilité au public de la mare communale située allée de l'essor à La Musse

Mireille ELOY après avoir rencontré le 17 mars dernier en compagnie de Fabrice GEFFROY, Monsieur Jacques REVISE, riverain de la mare communale située allée de l'Essor à La Musse, lit la lettre adressée par ce dernier à la Mairie dans laquelle il prétend que cette mare, comme l'ancien chemin rural qui la bordait au nord, ont perdu tout caractère communal et se trouvent désormais incorporés à sa propriété sous couvert de la prescription

trentenaire. Il refuse donc l'application de la délibération votée le 6 janvier 2011 et conteste tout entretien effectué par la commune durant cette période.

Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à ester en justice pour permettre la remise en accessibilité au public de la mare communale de l'Allée de l'Essor.

7. Délibération pour modification du tarif de la restauration scolaire à compter de la rentrée 2012/2013

Lors du débat d'orientation budgétaire, il a été décidé qu'une augmentation de 0,15€ serait appliquée à la rentrée prochaine sur le prix du repas de la restauration scolaire le ramenant de 3,20€ à 3,35€.

Le prix de revient d'un repas réel est de 5,37€. La prise en charge de la différence est assurée par le budget communal.

Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à la majorité, 1 contre (V. THEVEUX) approuve la modification du tarif de la restauration scolaire à compter de la rentrée prochaine au prix de 3.35€.

8. Délibération pour choix du traiteur et fixation des tarifs pour le repas du 14 juillet

Mme le maire propose de valider, au cours de ce CM, la proposition de Monsieur BULLION Traiteur pour la cuisson sur place de 2 porcelets de 40 kg avec fourniture de piperade et pommes de terre sautées au prix de 12,50€/personne pour le repas du 14 juillet organisé cette année à Prouais en se basant sur la participation de 170 personnes.

Pour rappel tarif de l'an dernier :

- Pour les résidents : 5,00€ à partir de l'âge de 12 ans
- Pour les extérieurs : 11,00€ pour les plus de 12 ans
6,00€ pour les moins de 12 ans

Corine LE ROUX précise que le comité des fêtes de Prouais, sollicité pour aider les élus dans la préparation et dans le déroulement de cette manifestation a répondu négativement.

Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le maintien des tarifs de participation pour les résidents et les extérieurs au repas du 14 juillet 2012 comme mentionné ci-dessus.

9. Délibération pour signature du contrat d'acquisition et de maintenance de logiciels de SEGILOG

Mireille ELOY demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de 3 ans avec la société SEGILOG, fournisseur du logiciel du même nom indispensable à la gestion des collectivités pour la comptabilité/finances, état civil, élections, urbanisme, facturations diverses...

En 2011, le montant de :

- la prestation de cession du droit d'utilisation du logiciel s'élevait à 2 547,00€ HT
- la prestation de maintenance et formation s'élevait à 283,00€ HT

Après négociation SEGILOG propose une augmentation progressive de ses tarifs :

Pour 2012 : 2 826€ + 314€ HT

Pour 2013 : 3 096€ + 344€ HT

Pour 2014 : 3 096€ + 344€ HT

Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le contrat des droits de cession et de maintenance avec la société SEGILOG

10. Délibération pour le tirage au sort des jurés d'assises

Comme chaque année, il est procédé au tirage au sort de 3 jurés d'assises.

Le tirage au sort porte sur la liste générale des électeurs de la commune âgés de plus de 23 ans :

1^{er} juré proposé : Madame THEBAULT SOPHIE

2^{ème} juré proposé : Madame CAYROL MARIE FRANCOISE

3^{ème} juré proposé : Madame EL BRIGUI SAUZEAT ÉMILIE

Décision : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le tirage au sort des 3 jurés d'assises.

11. Délibération pour signature de 2 CAE de 20h hebdomadaires au service administratif

Mireille ELOY nous informe que le CAE (35h) de notre employée au secrétariat de Mairie se terminant, il est nécessaire de remplacer cet agent. Les conditions ayant changé mais permettant des économies importantes soit un coût mensuel de 335,86€ par employé, deux postes de 20 h seraient à pourvoir.

Daniel BRUNET trouve regrettable de ne pas pérenniser l'emploi de cette personne et d'embaucher deux nouvelles recrues qu'il faudra reformer.

Madame Le Maire met en avant le côté économique, les dépenses salariales qui viendraient en déduction des investissements, et précise que cette personne avait été prévenue dès le début de son contrat, le but étant de l'aider à reprendre une activité professionnelle.

Monique PETIT propose de prendre un agent territorial déjà formé sur un temps de travail moins long pour un coût moins important mais qui aurait une efficacité plus grande et immédiate. Compte tenu des horaires d'ouverture de la mairie, un temps partiel ne peut pas convenir à la réception des administrés, tant téléphoniquement que physiquement.

Une discussion s'en suit entre les membres du Conseil.

Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à la majorité, 4 abstentions (F. BENOIST, D. BRUNET, V. THEVEUX, M. BALLESTEROS), autorise Madame Le Maire à signer deux contrats aidés de 20h hebdomadaires au service administratif.

12. Informations et questions diverses

Madame le Maire informe le conseil :

- concernant le PLU, que la classification des exploitations agricoles a bien avancé.
- de l'arrivée en mairie du courrier officiel de l'inspection académique confirmant la fermeture d'une classe.
- que des travaux de renforcement et de dissimulation de certains réseaux par le SIEPRO et de la participation financière des communes concernées. Il est envisagé de procéder au retrait des poteaux électriques entre BOUTIGNY et DANNEMARIE.
- que lors de la réunion d'information du 15 mars dernier sur la mise aux normes des assainissements individuels en présence du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), il a été précisé que seule la réhabilitation

conventionnelle (filtre à sable) est préconisée. La possibilité de choisir une micro-station sera autorisée uniquement dans le cas de l'impossibilité de la mise en place d'un système conventionnel.

- que la fête de fin d'année scolaire se déroulera le vendredi 22 juin.

- que la commémoration pour la journée du souvenir des victimes de guerre et des déportés aura lieu le 29 avril 2012 à 11h.

Daniel Brunet informe les élus sur le coût du transfert de la garderie dans les locaux du centre de loisirs qui génèrerait une dépense annuelle conséquente de 7700€. Il est décidé de se rapprocher de la CCPH pour connaître leur méthode de calcul.

Corine LEROUX fait part de son étonnement concernant le matériel utilisé pour la réalisation de la rampe au cimetière côté Bouchemont. Mireille ELOY va vérifier et l'assure qu'elle sera changée si nécessaire.

Evelyne HEULIN tient à remercier la municipalité de la signalisation routière au sol et verticale, 3 STOPS, qui ont été faits aux Joncs.

Dans le cadre du projet Écolire, Valérie THEVEUX a reçu à la bibliothèque, Jean-Pierre KERLOC'K, auteur du livre « Il ne faut pas faire pipi sur son ombre » lu par les enfants du CE1 et CE2. Il a répondu aux questions des enfants (deux séances d'une heure pour un budget de 150€).

Madame le Maire la remercie pour son dévouement.

La séance est levée à 23h30.